

PÉTROLE SANGLANT

assurer la prospection pétrolière
en RDC garantit la destruction
de la forêt tropicale du Congo

Pétrole sanglant

– assurer la prospection pétrolière en RDC garantit la destruction de la forêt tropicale du Congo

Date de publication:

8 September 2023

Auteur du rapport :

Kuba Gogolewski (Lead Campaigner of the Greenpeace European Money for Change campaign)

Modifications:

Raphael Mavambu

Patient Muamba

Irene Wabiwa

Tal Harris (Greenpeace Africa)

Attila Kulcsar (Greenpeace Central and Eastern Europe)

Lindsay Keenan (Insure Our Future)

Ariel Le Bourdonnec (Reclaim Finance)

Regina Richter (Urgewald)



Synthèse :

En juillet 2022, la République démocratique du Congo (RDC) a lancé une vente aux enchères pour les droits de prospection dans 30 blocs pétroliers et gazières.

Ce rapport met en lumière les engagements explicites pris par le secteur de l'assurance et de la réassurance ainsi que les politiques générales de celui-ci en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) en lien avec l'appel d'offres pétrolier en RDC. Il montre que l'assurance et la réassurance des blocs pétroliers mis en vente sont jugées onéreuses en raison du recul de l'assurance primaire de dommages disponible pour les compagnies pétrolières et gazières, et en particulier à cause de la baisse des capacités de réassurance. En effet, la prospection et l'extraction pétrolières en RDC ont été soit directement exclues, soit classées dans les restrictions générales d'assurance/de réassurance par sept des 20 plus grandes compagnies mondiales d'assurance non-vie des combustibles fossiles (y compris quatre des cinq premières compagnies d'assurance de dommages). Pour ce qui est de l'exclusion des assurances facultatives, quatre compagnies de réassurance ayant cumulé plus de 40 % des primes brutes non-vie souscrites à travers le monde en 2021¹ ont retiré leurs capacités de réassurance². Le ministère congolais des Hydrocarbures ainsi que toute compagnie pétrolière et gazière prévoyant de soumettre une offre pour les droits de prospection devraient y voir une mise en garde claire à l'encontre de cet appel d'offres.

Toutes les compagnies d'assurance et de réassurance doivent prendre en considération les risques que cet appel d'offres fait peser sur les droits humains, la nature, la biodiversité et le climat, mais aussi les inquiétudes soulevées aux niveaux politique et sécuritaire, autant de problématiques pointées du doigt par le présent rapport. Le secteur tout entier doit s'aligner intégralement sur l'Accord de Paris ainsi que sur les normes fondamentales relatives aux droits humains, et rendre publiques et transparentes ses politiques en la matière.

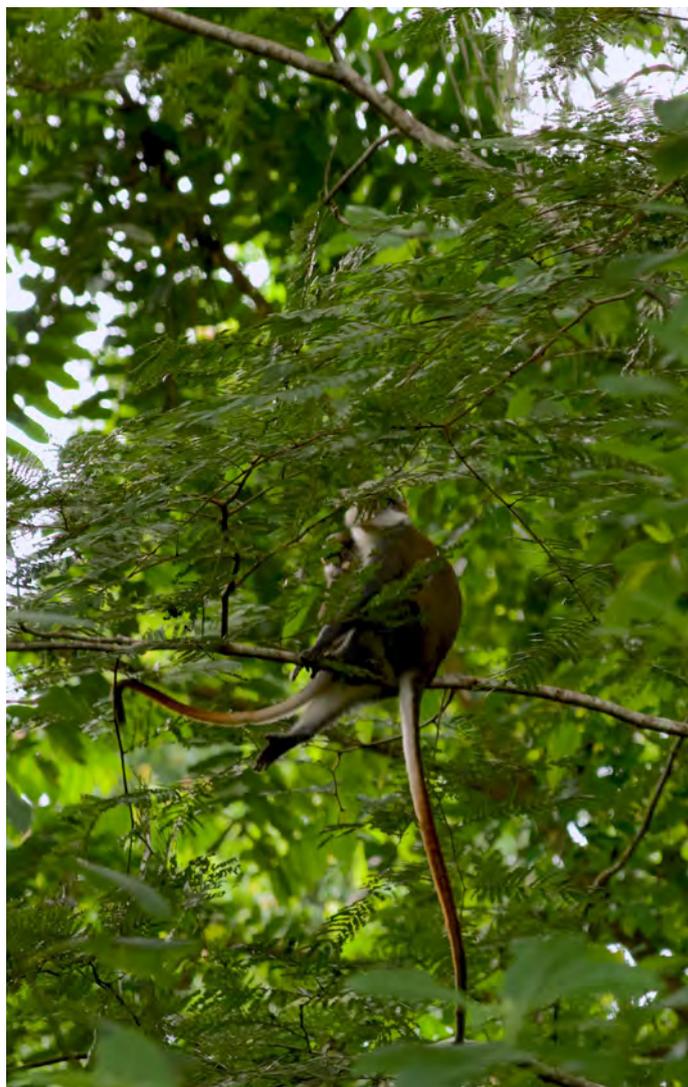
13 des blocs pétroliers chevauchent des zones

¹ Calculs internes sur la base des informations figurant dans la présentation d'août 2023 de Hannover Re : [Hannover Re: the somewhat different reinsurer \(hannover-re.com\)](https://www.hannover-re.com)

² Sur le fondement de leurs politiques internes et des réponses aux courriers envoyés par Greenpeace Afrique, détaillées ultérieurement dans le rapport.

protégées et des parcs nationaux, y compris le parc national des Virunga, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, [contrairement à ce qu'avait promis](#) Didier Budimbu, ministre congolais des Hydrocarbures. Ces centres névralgiques de la biodiversité abritent notamment des éléphants, des gorilles, des bonobos, des zèbres, le cercopithèque d'Allen et le crocodile nain d'Afrique³. Trois des blocs [recouvrent](#) 1 million d'hectares de tourbières et les concessions pétrolières chevauchent au total 11,2 millions d'hectares de forêt tropicale humide.

³ <https://www.greenpeace.org/static/planet4-africa-stateless/2022/09/38e752f8-oil-blocks-report-english-v1.2.pdf>



« Si ces écosystèmes venaient à être détruits par la construction des routes, pipelines et autres infrastructures nécessaires à l'extraction du pétrole... cela pourrait entraîner le rejet de 6 milliards de tonnes de CO₂, soit l'équivalent de 14 années d'émissions de gaz à effet de serre du Royaume-Uni au rythme actuel », [indique](#) Simon Lewis, professeur en sciences du changement mondial à l'University College London et à l'Université de Leeds.

C'est ce qui a amené Simon Lewis à baptiser l'appel d'offres de la RDC « [le pire endroit de la planète où forer des puits de pétrole](#) ». En outre, l'universitaire avance que les gisements de pétrole situés sous les forêts congolaises pourraient ne pas être considérables ; quand bien même le seraient-ils, l'acheminement du pétrole de ces régions extrêmement reculées jusqu'aux marchés mondiaux pourrait ne pas être viable économiquement. Il est d'ailleurs convaincu que, même si la prospection ne révèle aucun champ de pétrole à l'échelle industrielle, elle causera des dégâts majeurs à la biodiversité de la forêt tropicale. La prospection pétrolière sur plusieurs blocs nécessiterait le déboisement de milliers de kilomètres de couloirs pour le transport du matériel de sondage, ouvrant ainsi les forêts aux chasseurs et aux bûcherons illégaux. « Une fois accessible et dégradée, écrit Simon Lewis, les forêts tropicales seraient très probablement livrées à une déforestation effrénée, avec pour conséquence l'augmentation des émissions de carbone. »

Plus important encore, la vente aux enchères du pétrole de RDC passe outre le consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones et des communautés locales qui vivent dans les régions concernées par les droits de prospection mis en vente. Les chargés de campagne Forêts de Greenpeace Afrique se sont rendus dans huit des blocs pétroliers. Ils y ont constaté que les communautés locales « étaient toutes scandalisées par la vente aux enchères des droits de prospection aux compagnies pétrolières sur leurs terres ». Lors de visites ultérieures un peu plus tard, la vague d'opposition à l'appel d'offres avait pris de l'ampleur.

Une [pétition](#) portée par Greenpeace Afrique, Rainforest Foundation UK, Rainforest Rescue, 350.org et les groupes de la société civile congolaise Mouvement de Jeunes pour la protection de l'Environnement MJPE-RDC, Association des Jeunes Visionnaires RDC, AICED (Appui aux Initiatives Communautaires de Conservation de l'Environnement et de Développement Durable) et Réseau CREF RDC, épaulés par Extinction Rebellion ainsi que l'Université de Goma, RDC, appelle le gouvernement de République démocratique du Congo à mettre un terme au développement de nouveaux champs de pétrole.

Les organisations Greenpeace des pays où se situent le siège des principales compagnies pétrolières et gazières ont [écrit](#) à ces dernières pour les enjoindre de ne pas soumettre d'offre pour les blocs de pétrole et de gaz en RDC. Jusqu'à présent, certaines grandes compagnies pétrolières telles que Total, Eni ou Shell entre autres, ont affirmé à Greenpeace ainsi qu'à des journalistes de [The Economist](#), du [Financial Times](#) et de [Bloomberg](#) qu'elles ne participeraient pas à la vente.

La destruction des forêts tropicales et la prospection pour de nouveaux gisements de pétrole et de gaz, alors même que la catastrophe climatique est en cours, sont des activités auxquelles aucune compagnie d'assurance ou de réassurance ne devrait être associée. Activités qui deviennent clairement indéfendables lorsque les peuples autochtones et les populations locales ne sont [pas informées et n'ont pas donné leur libre consentement préalable](#)

D'après [l'indice ND-GAIN pour 2020](#), la RDC est classée au 10^e rang mondial des pays les plus vulnérables et au 189^e rang mondial des pays les mieux préparés aux répercussions des changements climatiques. Selon les prévisions, l'intensité des vagues de chaleur, des sécheresses et des précipitations va augmenter. Davantage d'événements météorologiques extrêmes, comme des pluies intenses après des périodes prolongées de sécheresse, sont susceptibles d'aggraver l'érosion, d'entraîner des inondations soudaines, **d'endommager les routes et les infrastructures**, de détruire les récoltes et de mettre des vies supplémentaires en danger⁴. Greenpeace Afrique a envoyé des courriers à la plupart des plus grandes compagnies

⁴ Plan national de réseau de l'IFRC 2023 en RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

d'assurance et de réassurance installées aux États-Unis et en Europe pour les exhorter à ne pas garantir le développement du pétrole et du gaz par le biais de cette vente aux enchères. Jusqu'à présent, certaines des plus grandes compagnies d'assurance et de réassurance au monde, à savoir Generali, Hannover Re, Talanx et Zurich, se sont engagées publiquement⁵ à ne pas apporter de garanties et/ou de réassurance facultative à la prospection et à l'extraction de pétrole. Un certain nombre d'autres compagnies d'assurance et de réassurance ne sont pas présentes dans le pays ou appliquent des politiques qui restreignent leurs possibilités d'apporter des garanties et/ou une réassurance facultative à toutes les activités de prospection et d'extraction en zones vierges qui n'ont pas obtenu le consentement préalable, libre et éclairé des communautés locales et des peuples autochtones, et sont situées dans les écosystèmes parmi les mieux préservés de la planète.

Ce rapport passe en revue les promesses des principales compagnies d'assurance et de réassurance concernant leur éventuelle implication future dans la prospection et l'extraction de pétrole en RDC. Il analyse par ailleurs les politiques restrictives d'autres grands assureurs primaires et compagnies de réassurance en matière de couverture d'assurance et/ou de réassurance facultative pour la prospection et l'extraction de pétrole dans les zones vierges.

⁵ Disponible sur demande.

Le présent rapport montre clairement que si les grandes compagnies d'assurance et de réassurance respectent les engagements spécifiques pris envers Greenpeace Afrique ainsi que leurs politiques générales ESG, les entreprises qui soumettent une offre pour les blocs pétroliers en RD du Congo auront du mal à trouver une assurance pour couvrir leurs plans de développement destructeurs au niveau environnemental et social, ou devront payer un prix significativement plus élevé.

Compagnies d'assurance et de réassurance mentionnées dans ce rapport.



Appel d'offres pétrolier en RDC

Le 28 juillet 2022, la RDC a lancé un appel d'offres pour 30 blocs pétroliers et gaziers recouvrant 277 954 km², une surface gigantesque plus grande que le Ghana ou le Royaume-Uni. Trois de ces blocs chevauchent des [tourbières](#) et, selon les analyses de Greenpeace Afrique, au moins 13 d'entre eux empiètent sur des zones protégées et des parcs nationaux, y compris le parc national des Virunga, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La forêt tropicale humide du Congo, deuxième plus grande forêt humide de la planète après l'Amazonie, est désormais considérée comme le [plus important puits de carbone au monde](#). Elle renferme en effet les plus grandes tourbières tropicales de la planète, lesquelles stockent environ [30 milliards de tonnes de carbone](#). Le bassin du Congo couvre 530 millions d'hectares en Afrique centrale et représente 70 % des terres boisées du continent⁶. Il abrite plus de mille espèces d'oiseaux et plus de primates qu'aucun autre endroit sur terre, notamment les grands singes : gorilles, chimpanzés et bonobos⁷.

Le bassin du Congo est habité depuis plus de 50 000 ans. Aujourd'hui, 75 millions de personnes issues de plus de 150 groupes ethniques distincts dépendent de la bonne santé de la forêt qui recouvre une grande partie du complexe de tourbières du bassin du Congo⁸.

Baptisé Cuvette centrale, ce complexe aussi grand que le Ghana tout entier et situé à cheval sur la République démocratique du Congo et la République du Congo, constitue la plus grande tourbière tropicale au monde. Véritables « puits de carbone », les sols des tourbières stockent de gigantesques quantités de carbone qui sont relâchées dans l'atmosphère lorsque l'écosystème est perturbé⁹. L'exploitation de ces terres pour le pétrole au travers de cette vente aux enchères en RDC risque non seulement de détruire un outil indispensable à l'absorption des émissions de carbone, mais aussi d'assécher

les tourbières et de rejeter dans l'atmosphère le carbone qui s'y trouve piégé. Une telle situation serait catastrophique pour tout le continent, les forêts tropicales humides et les tourbières étant, pour une part considérable, garantes de la régulation du climat en Afrique. Par ailleurs, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a indiqué que les écosystèmes riches en carbone tels que les forêts sont « irrécupérables par la restauration d'ici à 2050 » et que la protection immédiate de ces écosystèmes constitue l'action du secteur Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT) permettant d'atteindre les bénéfices d'atténuation les plus importants, au total et par hectare¹⁰. En outre, le GIEC et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ont reconnu et recommandé la protection simultanée des espèces et des écosystèmes riches en carbone comme une approche importante pour maximiser les bénéfices à la fois en matière de biodiversité et de climat¹¹. Il est vital de pouvoir garantir que les écosystèmes restent intacts, les modèles de biodiversité qui résultent d'une évolution naturelle étant les plus stables et les plus résilients. Dans les limites de leur système, les forêts intactes possèdent en effet une résistance et une résilience naturelles aux menaces qui s'intensifient avec le dérèglement climatique, notamment les nuisibles, les maladies, les sécheresses et les incendies. Sacrifier les tourbières et les forêts humides sur l'autel du pétrole porterait un coup fatal à l'Accord de Paris.

Plus de 60 % du bassin du Congo se situe sur le territoire de la RDC, ce qui représente 10 % des forêts tropicales de la planète et en fait le deuxième pays tropical le plus important en termes de protection de la forêt humide après le Brésil.

Dans l'ensemble, les forêts de RDC stockent un total de 23,3 gigatonnes de carbone (Gt éq.CO₂)¹². De plus, le pays [piège jusqu'à 30 gigatonnes de carbone \(Gt éq.CO₂\) dans les tourbières de la Cuvette centrale, l'équivalent de trois ans d'émissions mondiales issues des combustibles fossiles](#).

6 <https://www.greenpeace.org/africa/en/blogs/53683/how-drcs-land-auction-to-big-oil-threatens-africas-biggest-carbon-sink/>

7 Ibidem

8 Ibidem

9 Ibidem

10 "Agriculture, Forestry and Other Land Uses (AFOLU)", GIEC, 2022, https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/downloads/report/IPCC_AR6_WGIII_Chapter07.pdf

11 IPBES-IPCC Co-sponsored workshop: Biodiversity and climate change, IPBES et GIEC, 10 juin 2021, https://ipbes.net/sites/default/files/2021-06/2021_IPCC-IPBES_scientific_outcome_20210612.pdf

12 <https://www.greenpeace.org/static/planet4-africa-stateless/2022/09/38e752f8-oil-blocks-report-english-v1.2.pdf>

Les forêts constituent la pierre angulaire de la biodiversité de la RDC. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) [estime](#) que plus de 90 % des personnes vivant dans la pauvreté dépendent de la forêt pour une partie de leurs moyens de subsistance, et certaines études ont montré que la présence de peuples autochtones [protège la biodiversité tout en évitant la déforestation](#). Des tendances récentes indiquent que les « terres des peuples autochtones deviennent des îlots de diversité biologique et culturelle entourés de zones dans lesquelles la nature s'est encore détériorée »¹³. Force est de constater que les communautés autochtones se sont [révélées](#) plus efficaces que les zones protégées pour sauvegarder la biodiversité et les écosystèmes.

La protection des forêts primaires et des forêts secondaires vulnérables est décisive pour lutter contre le dérèglement climatique et préserver la biodiversité. Dans le bassin du Congo, la déforestation est proche du [point de basculement climatique](#) : la perte de la forêt tropicale en Afrique déclenche d'ores et déjà des crises alimentaires et de l'eau et exacerbe le dérèglement climatique¹⁴. Cela est préoccupant, car le bassin du Congo représente l'un des plus grands écosystèmes de forêt tropicale restants au monde.

Consentement préalable, libre et éclairé (CLIP)

Comme l'a mis en évidence un [rapport publié par Greenpeace Afrique](#) conjointement avec 350.org Africa, Rainforest Rescue, et les OGN congolaises Dynamique Pole, Innovation pour le développement et la protection de l'environnement (IDPE), Mouvement de Jeunes pour la protection de l'Environnement MJPE et Réseau des éducateurs du développement durable (REDD), l'appel d'offres pétrolier et gazier géant a été lancé en juillet 2022 par la République démocratique du Congo sans prévenir les communautés locales (et a fortiori sans obtenir leur accord), lesquelles y sont aujourd'hui activement opposées. Au cours des deux premières missions menées sur le terrain auprès de dizaines de communautés dans quatre blocs de prospection pétrolière [couvrant environ 100 000 km²](#), soit l'équivalent

¹³ IPBES-IPCC Co-sponsored workshop: Biodiversity and climate change, IPBES et GIEC, 10 juin 2021, https://ipbes.net/sites/default/files/2021-06/2021_IPCC-IPBES_scientific_outcome_20210612.pdf

¹⁴ Bergen, M., "Congo Basin Deforestation Threatens Food and Water Supplies Throughout Africa," World Resources Institute, 9 juillet 2019, <https://www.wri.org/insights/congo-basin-deforestation-threatens-food-and-water-supplies-throughout-africa>

de 1 000 fois la superficie de Paris, Greenpeace Afrique a mis en exergue le fait qu'aucun des villages visités dans les provinces de l'Équateur et de la Tshuapa, où se situent les blocs 22, 4 et 4b, n'ont accès à l'eau potable ; tous dépendent de cinq rivières locales. Le rapport estime que plus d'un million de personnes vivant dans cette zone pourraient être impactées par les déversements de pétrole et les maladies transmises par l'eau qui en découlent. En outre, la pollution menacerait la sécurité alimentaire dans cette région pauvre, dont la capitale Mbandaka et d'autres villes et villages dépendent des produits agricoles provenant de communautés exposées à ces risques.

Dans la province du Haut-Lomami, 21 communautés ont ainsi été visitées dans le bloc pétrolier de l'Upemba, qui chevauche une bonne partie du parc national de l'Upemba. Au moins 150 000 pêcheurs locaux, ainsi que des milliers d'agriculteurs cultivant du riz et d'autres cultures, vivent actuellement dans un confort relatif avec un revenu pouvant atteindre 1 million de francs congolais (environ 500 USD ou 450 euros) par mois. Leurs moyens de subsistance seraient anéantis par la prospection et le forage du pétrole.

En apprenant les projets de prospection et de forage pétroliers, la population locale a exprimé ses craintes vis-à-vis des maladies, de la famine et de la pollution, mais aussi des déplacements de populations loin des villages installés sur des terres ancestrales : « Le projet du gouvernement ne présente pas un modèle d'activité économique compatible avec notre environnement. Il est nocif pour nous, qui vivons ici, mais aussi pour tout ce qui nous entoure. Nous respirons de l'air pur et vivons dans un environnement sain. Pourquoi détruire tout cela ainsi que nos poissons ? », demande le chef d'une communauté locale.

Les autochtones ont aussi peur de devenir des « esclaves » et de l'émergence de nouveaux conflits sociaux lorsque la prospection pétrolière aura commencé : « Nos ancêtres ont connu la création du parc de l'Upemba, qui a perturbé notre mode de vie en restreignant l'accès et certaines activités. Nous ne sommes pas prêts à accueillir une compagnie pétrolière », affirme un autre membre d'une communauté.

Au cours des visites qui ont suivi dans les mêmes blocs pétroliers, certains chefs ont [clairement fait comprendre](#) que si des corporations pénétraient sur leurs terres, ils devraient les tuer, ainsi que leurs employés, pour empêcher le commencement de l'extraction. D'autres visites dans des zones où [l'entreprise franco-britannique Perenco](#) s'intéresse aux droits de prospection ont révélé une opposition encore plus farouche à la prospection et à l'exploitation du pétrole et du gaz.

Les établissements financiers qui envisagent de soutenir l'exploitation pétrolière en RDC, notamment les compagnies d'assurance et de réassurance qui ne se sont pas encore engagées publiquement à ne pas fournir de garantie et/ou de réassurance facultative pour le développement de projets pétroliers, trouveront dans ce rapport suffisamment d'éléments prouvant que leurs propres normes fondamentales, à savoir la nécessité d'obtenir le consentement préalable, libre et éclairé (CLIP) des communautés potentiellement concernées, ne seraient pas respectées si elles venaient à apporter une assurance ou une réassurance facultative aux compagnies qui remporteront l'appel d'offres en cours en RDC¹⁵.

Dans la province de Tanganyika, Greenpeace Afrique s'est rendu dans deux blocs pour lesquels les manifestations d'intérêt doivent être déposées en septembre et octobre 2023. Aucune des ONG locales dans les campagnes n'a exprimé avoir eu connaissance de l'appel d'offres. Certains membres des coopératives de pêcheurs de la ville de Kalemie en ont eu vent, et craignent que les bénéfices ne reviennent aux élites nationales et locales. « Si le gouvernement insiste pour exploiter le pétrole à Tanganyika et détruire nos vies, nos dieux feront disparaître le pétrole, et rien ne se passera », a déclaré l'un des membres de la communauté.

Illégalité et corruption : deux sujets d'inquiétude

Outre le fait que sa mise en œuvre constitue une catastrophe en termes de climat, de biodiversité, de santé publique et d'État de droit, le mandat légal qui autorise la vente aux enchères de 30 blocs pétroliers et gaziers par le gouvernement reste flou et discutable. D'après le [rapport 2022](#) rédigé par des ONG internationales et congolaises, il semble que près de la moitié des blocs sont vendus aux enchères en dehors de la procédure officielle des appels d'offres. En outre, il est probable que cet appel d'offres enfreigne les lois congolaises de 2011 sur l'environnement, de 2014 sur la conservation de la nature et de 2015 sur les hydrocarbures. Dans un [communiqué de presse](#) publié ultérieurement, la coalition d'ONG a appelé à l'annulation immédiate du gigantesque appel d'offres pétrolier et gazier en RDC après la révélation d'un accord secret entre le ministre des Hydrocarbures, Didier Budimbu, un magnat nigérian des jeux sportifs, Chukwuma Ayodeji Ojuoye, et le cabinet d'ingénierie américain GeoSigmoid. Cet accord exacerbe les inquiétudes mentionnées ci-dessus concernant les droits humains, le climat et la biodiversité.

Par ailleurs, le rapport attire l'attention sur les soupçons de risque accru de corruption et de recherche de rente à l'échelon national, exprimés par les groupes de la société civile congolais : « L'empressement à vendre tous les blocs pétroliers et gaziers peut cacher une tentative de monopoliser les ressources financières de la part de ce gouvernement en fin de mandat en cette période pré-électorale, explique Bantu Lukambo, directeur de l'IDPE. La société civile refusera d'alimenter des réseaux de corruption aux dépens de la population congolaise pendant cette période sensible. »

¹⁵ La loi congolaise sur la protection de l'environnement dispose : « tout projet ou toute activité susceptible d'avoir un impact sur l'environnement est assujéti à une enquête publique préalable. L'enquête publique a pour objet d'informer le public en général et la population locale en particulier sur le projet ou l'activité. » (Article 24 de la loi sur la protection de l'environnement de 2011)



Instabilité politique en RDC

Des élections parlementaires et présidentielles sont prévues en RDC pour le 20 décembre 2023, et peu de signes d'un accord politique sont en vue quant au futur de la prospection et de l'extraction pétrolières dans le pays.

[Moïse Katumbi, chef de file de l'opposition, a affirmé à Bloomberg en janvier 2023 qu'il abandonnerait le forage pétrolier dans la forêt tropicale humide s'il était élu.](#)

Risque de conflit violent

En matière de risque de troubles civils majeurs, le modèle statistique du [Early Warning Project](#) estime qu'il existe 4,3 % de probabilité, soit approximativement 1 chance sur 23, qu'une nouvelle tuerie de masse ait lieu en RDC en 2022 ou 2023. La République démocratique du Congo se classe au 18^e rang sur 162 pays en termes de risques de violences. L'état de siège décrété par le gouvernement de RDC en mai 2021 dans l'est du pays n'a pas évité une [hausse](#) des morts parmi les civils.



De plus, le retour récent du Mouvement du 23 mars (M23), un groupe rebelle en lien avec le Rwanda voisin, aurait [mené](#) à une flambée de violences et à l'augmentation des déplacements de masse et des tensions régionales dans la région des Grands lacs. Le Early Warning Project estime qu'une tuerie de masse menée par des acteurs non gouvernementaux est d'ores et déjà en cours dans le nord-est du pays, où plus de 100 groupes armés sont actifs et où plus de 2 000 civils ont été tués au cours des dernières années¹⁶. Il faut bien garder à l'esprit que cette évaluation des risques porte sur la possibilité du début d'un nouvel épisode distinct, mené par des acteurs non gouvernementaux ou gouvernementaux, et non sur la continuité ou l'aggravation d'un épisode en cours.



Selon le modèle du Early Warning Project, les facteurs qui comptent le plus dans l'estimation d'un risque relativement élevé de violence en RDC sont : sa population importante, son taux de mortalité infantile élevé, son historique de tueries de masse et les personnes tuées

16 <https://earlywarningproject.ushmm.org/countries/democratic-republic-of-congo#:~:text=According%20to%20our%20model%2C%20the%20factors%20accounting%20most%20for%20the,multitude%20of%20armed%20nonstate%20groups>

dans des affrontements liés à des conflits (conflit armé entre le gouvernement de RDC et une multitude de groupes armés non gouvernementaux). Human Rights Watch fait une observation similaire de la fragilité de la situation en termes de sécurité et de droits humains [dans son analyse pays pour la RDC à la suite des événements de 2022](#).

Le [Factbook de la CIA](#) observe que : « La RDC, et en particulier l'est du pays, est toujours en proie aux violences perpétrées par plus de 100 groupes armés actifs dans la région, y compris le groupe rebelle Mouvement du 23 mars, les forces démocratiques alliées (ADF) affiliées à ISIS, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ainsi que diverses milices locales baptisées Mai-Mai. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) est active dans la région depuis 1999 ; il s'agit de la plus importante et de la plus coûteuse des opérations de l'ONU de maintien de la paix dans le monde. »

Enfin, l'Organisation des Nations Unies a [émis des mises en garde](#) sur le fait que l'état de la sécurité dans l'est de la RDC, où se situent plusieurs blocs pétroliers, ne cesse de se dégrader. Le conflit continue à « alimenter une crise humanitaire de longue date souvent ignorée par la communauté internationale », laquelle a entraîné « le déplacement de 6,3 millions de personnes au sein du pays d'après les estimations ; en outre, depuis mars 2022, plus de 2,8 millions de personnes ont fui leur maison dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu en raison de l'insécurité. Actuellement, environ 28 % de la population du Nord-Kivu et 39 % de la population habituelle de l'Ituri sont déplacées ».

Outre les difficultés sécuritaires et humanitaires à l'est, il a été rapporté au Conseil de sécurité de l'ONU en juin dernier que « des poches d'instabilité ont refait leur apparition dans l'ouest et le sud du pays », y compris dans certaines provinces telles que la Tshopo, où se trouvent des blocs pétroliers¹⁷.

¹⁷ <https://news.un.org/en/story/2023/06/1138107>



La réponse des établissements financiers au risque politique du pays :

D'après l'organisme français de crédit à l'exportation [COFACE¹⁸](#), [le niveau de risque pays de la RDC](#) est évalué à D (soit un point de plus par rapport au plus bas niveau, F). Parmi les principales faiblesses recensées par COFACE, citons :

- La faiblesse des infrastructures (**transport, énergie**, télécommunications)
- La situation humanitaire et sécuritaire précaire, avec de nombreuses milices armées sévissant à l'est du pays
- Le risque de résurgence d'une épidémie de la maladie à virus Ebola
- Les fortes dépendances aux prix des matières premières
- La **faible gouvernance**

Dans son [rapport de mars 2022 sur le diagnostic du secteur privé en RDC](#), la Société financière internationale (IFC) concluait également que : « d'importants facteurs de fragilité demeurent. Ces derniers comprennent un manque de diversification des sources de revenus fiscaux et des recettes en devises étrangères, une dépendance aux produits d'extraction et une élite fortement favorisée ayant des intérêts particuliers considérables ; un système de gouvernance dysfonctionnel ayant entraîné un manque de confiance et de cohésion à tous les échelons de la société ; et une assise politique fondée sur la violence conduisant à des problèmes de sécurité persistants, même dans la capitale. »

Sans surprise, le leader du secteur de l'assurance-crédit commercial [Allianz considère la RDC comme un pays présentant le risque le plus élevé \(D4\)¹⁹](#) dans toutes les catégories (risque économique, risque du cadre de la vie des affaires, risque politique et risque commercial) à l'exception du risque financier.

¹⁸ [Coface se classe 8^e au niveau mondial et 2^e en Europe parmi les plus grands organismes de crédit à l'exportation](#) d'après le montant total de ses actifs

¹⁹ https://www.allianz-trade.com/content/dam/onemarketing/aztrade/allianz-trade.com/en_gl/erd/map/country-map/2022/QXP_RISK_MAP_Q4_2022.pdf

Aucun nouveau projet pétrolier n'est possible si l'on veut éviter le chaos climatique

Les nouveaux projets de prospection et d'extraction de pétrole entrent en contradiction avec l'objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris. L'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et bien d'autres, ont montré que chaque nouveau chantier pétrolier augmentait le risque de rendre de vastes zones sur la planète inhabitables pour les humains et de faire des ravages écologiques. Dans sa [dernière feuille de route vers zéro émission nette d'ici à 2050 \(roadmap to Net Zero Emissions by 2050\)](#), l'AIE conclut qu'il ne peut y avoir aucun investissement nouveau dans le pétrole, le gaz et le charbon à partir de 2021. De même, le [PNUE](#) démontre qu'entre aujourd'hui et 2030, la production mondiale de pétrole et de gaz doit reculer respectivement de 4 % et 3 % par an. Le PNUE exhorte donc les gouvernements à mettre en place des initiatives pour « mettre fin à la production de combustibles fossiles et à arrêter de financer les infrastructures des combustibles fossiles »²⁰.

Dans son 6^e rapport d'évaluation datant de mars 2023, le GIEC souligne qu'une dernière chance s'offre à nous de limiter le réchauffement climatique mondial à 1,5 °C, à condition d'agir rapidement et de manière déterminée. Le Groupe confirme aussi les observations de l'Agence internationale de l'énergie : nous ne pouvons nous permettre aucun nouveau développement en matière de combustibles fossiles (et devons même réduire rapidement les actifs existants) si nous voulons atteindre cet objectif.

Le secteur de l'assurance et de la réassurance, complices de crime climatique ?

Pour permettre à la prospection et à l'extraction pétrolières d'avancer, un secteur financier est absolument décisif : l'assurance. La RDC ne possède pas de secteur de l'assurance ou de la réassurance au niveau national capable de couvrir les risques multiples inhérents à la

²⁰ Ensuring Disaster <https://www.greenpeace.org/sweden/artiklar/klimat/ensuring-disaster/>

Le secteur de l'assurance et de la réassurance, complice de crime climatique ?

prospection et à l'extraction du pétrole dans un pays dont les infrastructures des transports et de l'énergie sont sous-développées. Elle doit donc s'en remettre aux services d'assurance et de réassurance fournis par quelques-unes des plus grandes compagnies d'assurance et de réassurance au monde, car il est très peu probable que la prospection et l'extraction de pétrole en RDC puisse se faire en l'absence de couverture. Comme l'a exprimé le PDG d'AXA²¹ Thomas Buberl en novembre 2021, « si vous n'avez pas d'assurance, vous n'obtiendrez pas de financements, qu'ils soient privés, publics, provenant d'une assurance, d'un gestionnaire d'actif ou d'ailleurs ».

Les compagnies d'assurance jouent un rôle crucial pour faciliter la recherche permanente de nouveaux projets pétroliers et gaziers à mettre en place, en dépit des avertissements des experts et des scientifiques. Sans assurance,

21 AXA SA a été classée 7^e compagnie d'assurance mondiale et 1^{ère} en Europe en termes de primes nettes souscrites en 2021.

la majeure partie des nouveaux projets de combustibles fossiles ne pourraient voir le jour. En fournissant assurance et réassurance aux nouveaux projets pétroliers et gaziers, les compagnies, syndicats et courtiers du secteur des assurances se rendent complices et partenaires de crimes climatiques. Bien que le marché des assurances pétrolières et gazières compte de nombreuses compagnies, il est fortement concentré et dominé par un petit nombre de très grandes entreprises. Si bon nombre d'entre elles n'assurent plus les nouveaux projets de charbon, la tendance au désengagement des projets d'énergies fossiles n'en est en revanche qu'à ses débuts en ce qui concerne le pétrole et le gaz.

D'après Insure Our Future, en août 2023, le nombre de compagnies d'assurance excluant les sables pétrolifères de leurs garanties est passé de 22 à 25 et le nombre de restrictions sur le pétrole et le gaz classiques a augmenté de 13 à 17 au cours de l'année écoulée²². Toutefois,

22 Site Internet de Insure Our Future : <https://global.insure-our-future.com/>



l'étendue et la qualité de ces restrictions sont inégales. Ainsi, tandis que certains poids lourds du secteur tels qu'Allianz, Munich Re et Swiss Re ont adopté d'importantes exclusions, d'autres assureurs comme AIG, Lloyd's of London, Zurich et AXA continuent d'assurer de nouveaux projets pétroliers et gaziers au mépris de la science climatique et des preuves existantes²³. Les compagnies d'assurance sont, par définition, tout à fait conscientes des risques et des incertitudes et elles cherchent à minimiser leur exposition. Pour ce faire, elles peuvent n'endosser qu'une petite partie de la responsabilité, fixer une limite aux contrats et, à leur tour, s'assurer elles-mêmes. Les compagnies d'assurance achètent alors une réassurance auprès d'autres compagnies d'assurance afin de se prémunir (du moins en partie) du risque d'une demande d'indemnité majeure. Grâce à la réassurance, l'entreprise reporte une partie de sa propre responsabilité en tant qu'assureur à d'autres compagnies d'assurance. En général, on compte un grand nombre d'assureurs et de réassureurs, qui sont à leur tour réassurés, si bien que de nombreuses compagnies se retrouvent au final imbriquées dans un réseau complexe. Certaines grandes compagnies pétrolières sont d'ailleurs assurées par des compagnies qu'elles détiennent, appelées compagnies d'assurance « captives ». Il s'agit de filiales détenues à 100 %, créées pour fournir une assurance à l'entreprise mère ou à des entités affiliées, mais qui ont néanmoins besoin d'une réassurance²⁴.

Aucun nouveau projet pétrolier ou gazier ne pourra voir le jour en RDC si le secteur de l'assurance et de la réassurance respecte l'Accord de Paris et suit les recommandations de l'AIE, du PNUE et du GIEC en refusant de fournir des polices d'assurance et de réassurance.

Au vu des répercussions négatives profondes sur le climat, la biodiversité et les droits humains qu'engendrerait la prospection pétrolière dans les zones vierges de RDC, le secteur de l'assurance et de la réassurance doit choisir de quel côté de l'Histoire il veut se placer. Si les compagnies d'assurance prennent au sérieux la science climatique ainsi que leurs propres politiques internes, elles s'abstiendront de toute implication dans la « bombe carbone » du pétrole de la RDC.

consulté le 8 août 2023

23 Ibidem

24 Ensuring Disaster <https://www.greenpeace.org/sweden/artiklar/klimat/ensuring-disaster/>

Étant donné tous les risques qu'elle comporte et les années qu'il faudra pour acheminer le pétrole de la RDC vers les marchés du monde entier, l'opération constitue une véritable gageure pour le secteur de l'assurance et de la réassurance. Toutes deux non seulement portent une responsabilité dans l'arrêt de la garantie des nouveaux projets de charbon, de pétrole et de gaz et dans le désengagement progressif des activités de combustibles fossiles en cours, mais elles y ont aussi un intérêt à long terme.

Toutes les compagnies d'assurance et de réassurance qui privilégient les bénéfices à court terme aux dépens du climat mondial, de la biodiversité et des communautés locales vivant dans les forêts et les tourbières de RDC seront considérées comme complices des entreprises qui décident de soumettre une offre pour acquérir les droits de prospection et d'extraction.

Les compagnies d'assurance et de réassurance doivent communiquer de manière transparente

Pour toutes les activités comportant d'éventuels impacts catastrophiques sur l'environnement et les droits humains, et en particulier pour la prospection et l'extraction du pétrole dans des régions reculées aux infrastructures sous-développées, la transparence est indispensable, car elle permet à la société civile, aux citoyens et aux autorités locales en charge de s'assurer que les exploitants du pétrole et du gaz sont en mesure de résister même à des accidents majeurs et qu'ils disposent des ressources suffisantes pour couvrir les éventuels dommages causés à l'environnement et aux moyens de subsistance des populations. En conséquence, Greenpeace exhorte le gouvernement de la RDC à améliorer la transparence et la mise à disposition publique d'informations concernant la couverture des activités existantes et futures de prospection et d'exploitation pétrolières et gazières dans le pays, et ce indépendamment de l'issue de l'appel d'offres en cours pour le pétrole en RDC auquel nous sommes opposés.

En l'absence d'assurance adaptée, c'est la population qui risque de payer pour les dommages engendrés en cas d'accident lié

à ces activités. Le public a donc le droit de savoir comment les compagnies pétrolières sont assurées. En outre, la transparence est indispensable pour mettre le secteur financier, y compris le sous-secteur de l'assurance, face à ses responsabilités pour les projets qu'il rend possibles.

Engagement des compagnies d'assurance primaire à ne pas fournir de garanties à la prospection et l'extraction du pétrole en RDC

Greenpeace Afrique, avec le soutien de la campagne « Money for Change » menée par Greenpeace Europe et d'autres organisations nationales de Greenpeace, a demandé à 13 compagnies d'assurance installées en Europe et aux États-Unis figurant parmi les 30 plus grandes au monde, à la direction de Lloyd's of London et à 5 des plus grandes compagnies de réassurance européennes²⁵, de déclarer publiquement qu'elles ne signeront aucun nouveau contrat, ne proposeront aucune garantie et/ou contrat de réassurance facultative et n'apporteront aucun soutien à l'investissement pour les projets de prospection, de production ou de transport des entreprises qui auront obtenu des concessions de prospection par le biais de la vente aux enchères lancée en RDC au mois de juillet.

Greenpeace Afrique a fourni une description très détaillée des répercussions sur la biodiversité, des conséquences sur la crise climatique et des inquiétudes vis-à-vis des droits humains qui découleraient de la prospection et de l'extraction éventuelles du pétrole en RDC.

L'entreprise **Generali** installée en Italie a été la première à répondre début août 2022, en confirmant : « *Comme l'indique clairement notre [Technical Note on Climate Change](#) (Note technique sur le changement climatique), récemment mise à jour et élargie, nous excluons de nos garanties l'ensemble des activités amont du secteur pétrolier et gazier, et les éventuels nouveaux projets en République démocratique du Congo n'y font pas exception*²⁶. »

En décembre 2022, une réponse **pour le compte du Talanx Primary Insurance Group** (qui comprend les départements Industrial

²⁵ Correspondance disponible sur demande.

²⁶ Réponse disponible sur demande.

Lines, Retail Germany et Retail International) confirme également que : « *au sein du Talanx Primary Insurance Group, nous intégrons un repérage, des aiguillages et des évaluations ESG dans nos processus de garanties, et portons une attention particulière aux combustibles fossiles. Ces critères sont révisés régulièrement. Dans le respect de nos lignes directrices ESG strictes, nous n'avons nullement l'intention de fournir une quelconque couverture pour une police portant sur un projet spécifique lié aux blocs pétroliers et gaziers en RDC mentionnés*²⁷. » Talanx Primary Insurance Group comprend HDI et HDI Global, deux autres marques leaders dans l'assurance primaire non-vie²⁸.

En février 2023, à l'occasion d'un entretien en présentiel avec Greenpeace Espagne, la compagnie de réassurance espagnole **MAPFRE** a réaffirmé que l'entreprise n'avait pas d'affaire en cours en Afrique et qu'elle n'avait pas engagé de pourparlers avec une quelconque entreprise en RDC. Les représentants de MAPFRE ont également certifié qu'ils ne seraient à la tête d'aucun consortium de réassurance fournissant une couverture de réassurance aux activités de prospection et d'extraction pétrolières en RDC. Cependant, l'entreprise n'étant pas allée jusqu'à faire une déclaration publique excluant toute participation future en RDC, celle-ci ne peut être écartée.

Fin avril 2023, après de longs échanges et un entretien à distance avec le personnel de Greenpeace Suisse et les chargés de campagne Money for Change de Greenpeace Europe, le groupe **Zurich Insurance** a pris l'engagement suivant : « **Zurich peut certifier qu'il n'a aucunement l'intention de fournir une couverture d'assurance pour un quelconque projet spécifique lié aux blocs pétroliers et gaziers mentionnés en République démocratique du Congo (RDC)**²⁹. »

Compagnies d'assurance primaire dont les politiques restreignent les possibilités de garanties pour la prospection et l'extraction de pétrole en RDC

Certaines des compagnies d'assurance primaire que Greenpeace a contactées se sont abstenues de tout engagement spécifique concernant la RDC, en rappelant

²⁷ Réponse disponible sur demande.

²⁸ <https://www.talanx.com/en/talanx-group/brands>

²⁹ Réponse disponible sur demande.

que leur politique en vigueur prévoit déjà des restrictions pour la couverture de projets pétroliers dans les zones vierges.

C'est le cas de l'une des plus grandes compagnies d'assurance primaire d'Europe et du monde, l'entreprise allemande **Allianz**. Fin décembre 2022, celle-ci a en effet affirmé que, si elle s'abstenait habituellement de tout commentaire sur des entreprises ou projets spécifiques, Greenpeace « *déclarait à raison que la [Allianz Statement on Oil and Gas Business Models](#) (déclaration d'Allianz concernant les modèles commerciaux pétroliers et gaziers) engage **Allianz à ne plus fournir ni couverture d'assurance ni placements pour les projets liés à "la prospection et au développement de nouveaux champs de pétrole et de gaz" à compter du 1^{er} janvier 2023***³⁰. »

Greenpeace Afrique, avec le soutien d'[Urgewald](#), membre installé en Allemagne de la coalition Insure Our Future, a continué à questionner Allianz sur la possibilité de fournir des assurances à l'échelle de l'entreprise pour les compagnies qui soumettent une offre pour certains blocs pétroliers en RDC, comme c'est le cas de l'entreprise franco-britannique Perenco. Au moment de la publication de ce rapport, Greenpeace Afrique n'a pas pu obtenir un engagement public de la part d'Allianz à ce sujet.

Le leader européen de l'assurance primaire, AXA, a affiché une attitude similaire en déclarant à Greenpeace France en avril 2023 que : « *AXA ne fait aucun commentaire sur des projets ou clients spécifiques*³¹. » Une telle réponse est éminemment troublante, d'autant que c'est justement AXA qui a eu cette phrase célèbre : « Un monde plus chaud de 4 °C serait impossible à assurer » et que ses propres travaux de recherche parus en octobre 2012 concluaient que : « *Un réchauffement qui ne dépasserait pas les limites inférieures de 2 à 3 °C ne pourrait être envisageable que si les émissions mondiales de gaz à effet de serre atteignaient leur pic au début des années 2020 pour ensuite reculer rapidement*³². » De plus, le dernier rapport du GIEC est clair : les choix et les actions mis en œuvre au cours de cette décennie auront des répercussions immédiates et pour des milliers d'années à venir. Or, les politiques actuelles nous mènent vers un [réchauffement de près](#)

[de 3 °C](#). Chaque année passée à retarder les réductions d'émissions rend encore plus ardue notre tâche de limiter le réchauffement à 1,5 °C.

Bien qu'[AXA ait mis à jour sa politique en matière d'énergie](#) pas plus tard qu'en juillet 2023, les restrictions classiques concernant les garanties pour le pétrole n'entreront en vigueur qu'**à compter du 1^{er} janvier 2024** pour les projets amont de prospection et de développement pétroliers en zone vierge. Ce n'est qu'à partir de cette date qu'**AXA arrêtera de fournir de nouvelles polices d'assurance individuelles spécifiques à certains sites pour des projets amont de prospection pétrolière et gazière en zone vierge ou des projets amont de développement dont la licence a été accordée après le 31 décembre 2021**. Les restrictions de garantie s'appliqueront à toutes les catégories d'activités pour les polices d'assurance individuelles et les réassurances facultatives (à l'exception de la prévoyance en faveur du personnel et des traités de réassurance).

En d'autres termes, des compagnies telles que Perenco ont la possibilité de se rapprocher d'AXA au cours des quatre mois à venir et de faire une demande de nouvelle police d'assurance individuelle spécifique à un site pour un projet amont de prospection pétrolière en RDC, si elles acquièrent la licence nécessaire d'ici là. C'est pourquoi Greenpeace Afrique exhorte AXA à s'engager clairement à ne fournir ni police d'assurance individuelle pour un site spécifique ni réassurance facultative pour la prospection pétrolière en RDC à compter de septembre 2023.

Dans le cadre de sa [Natural World Heritage Sites policy](#) (politique à l'égard des sites naturels du patrimoine mondial), à compter de 2024, « *AXA s'engage à protéger les sites naturels du patrimoine mondial en garantissant de ne pas soutenir, par la souscription d'assurances, les entreprises opérant dans des secteurs sensibles (notamment **le pétrole et le gaz ainsi que l'extraction minière**) qui développent des activités incompatibles avec la préservation des écosystèmes dans ces sites vitaux* ». Greenpeace Afrique demande que tous les engagements pris par AXA concernant la prospection et l'extraction pétrolières en RDC s'appliquent aussi à **Chaucer Syndicate 1084**, étant donné que depuis avril 2016, **AXA travaille en partenariat avec l'assureur de Lloyd's of**

³⁰ Réponse disponible sur demande.

³¹ Réponse disponible sur demande.

³² https://axa-prod.s3.amazonaws.com/www-axa-com%2F2f0a3f6a-6e53-4d48-a121-a7f3877f4ea2_axa-paper_climate-risks-va.pdf p. 10.

London, Chaucer Holdings³³, à la fourniture d'assurances de spécialité en Afrique. Chaucer Syndicate 1084 couvre notamment les **risques politiques, les risques de violence et de terrorisme**, et les risques commerciaux liés à **l'énergie, la construction, la propriété et la responsabilité³⁴**.

Une autre grande compagnie d'assurance du secteur pétrolier et gazier, **Chubb**, a publié ses nouvelles normes de souscription axées sur le climat et la conservation pour l'extraction pétrolière et gazière en mars 2023³⁵, lesquelles précisent que : « **elle ne fournira pas de couverture d'assurance aux projets pétroliers et gaziers situés dans les zones de conservation protégées par le gouvernement figurant dans la base de données mondiale sur les aires protégées et ne permettant pas une utilisation durable.** » L'entreprise poursuit en précisant que : « **Chubb ne garantira aucun projet pétrolier et gazier dans les zones protégées par les gouvernements régionaux, provinciaux ou nationaux. La politique de Chubb s'applique aux zones de conservation relevant des catégories I-V de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) figurant dans la base de données mondiale sur les aires protégées, ce qui inclut les réserves naturelles, les zones de nature sauvage, les parcs et monuments nationaux, les aires de gestion des habitats ou des espèces ainsi que les paysages terrestres ou marins protégés.** » Toutefois, si ces restrictions valent mieux qu'aucune, elles ne couvrent en réalité pas toutes les zones où la prospection et l'extraction sont prévues en RDC et se limitent aux garanties au niveau du projet.

Enfin, **AXIS Capital Holdings Limited**, dans sa Human Rights Policy³⁶ (Politique en matière de droits humains), a été la première compagnie d'assurance à énoncer clairement que : « *Nous attendons des assureurs qu'ils respectent et observent le droit de consentement préalable, libre et éclairé (CLIP), conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et **notre politique est de ne pas fournir d'assurance aux projets entrepris sur des territoires autochtones sans leur CLIP.*** » En l'absence de CLIP documenté

par les communautés autochtones sur les territoires que Greenpeace Afrique a visités lors de ses missions sur le terrain en RDC au cours des deux dernières années³⁷, on peut espérer raisonnablement pouvoir partir du principe qu'Axis Capital Holdings respectera ses engagements et s'abstiendra de fournir des produits d'assurance et de réassurance aux compagnies qui participent à l'appel d'offres pour la prospection pétrolière aux endroits où les communautés autochtones s'y opposent et refusent de donner leur CLIP.

En se basant sur les données de 2021 du cabinet de veille de marché Insuramore, la campagne Insure Our Future estime que la part de marché combinée des assureurs primaires mentionnés précédemment³⁸ atteint 16,3 %.

Étant donné que la majeure partie du développement mondial de la prospection et de la production de pétrole et de gaz est garantie par des polices d'assurance de biens à l'échelle de l'entreprise toute entière, Greenpeace Afrique demande aussi à Allianz, AXA, Axis Capital, Chubb, MAPFRE, Talanx Insurance Group et Zurich, ainsi qu'à toutes les compagnies qui n'ont pas pris d'engagement jusqu'à présent, de s'engager publiquement à ne pas fournir de police d'assurance de biens à l'échelle de l'entreprise pour la prospection et l'extraction pétrolières en RDC.

Engagements pris par le secteur de la réassurance

D'après le récent rapport de Hannover Re³⁹, la réassurance possède les caractéristiques d'un marché de spécialité, avec une part de 8 % du marché total de l'assurance. Selon le réassureur, sur un total d'environ 356 milliards d'euros de primes brutes souscrites en 2021 par les 50 premiers groupes mondiaux de réassurance, près de 117,5 milliards d'euros (33 %) ont été encaissés par les trois plus grosses compagnies de réassurance – toutes installées en Europe⁴⁰.

La concentration est encore plus importante sur le marché mondial de la réassurance non-vie, fortement dominée par une poignée de grandes compagnies. Les cinq plus grandes

³³ https://en.wikipedia.org/wiki/Axa#cite_note-AXA_SA-51

³⁴ Ibidem

³⁵ <https://news.chubb.com/2023-03-22-Chubb-Announces-New-Climate-and-Conservation-Focused-Underwriting-Standards-for-Oil-and-Gas-Extraction>

³⁶ Disponible à l'adresse : <https://www.axiscapital.com/latam/who-we-are/corporate-citizenship>

³⁷ <https://www.greenpeace.org/static/planet4-africa-stateless/2022/09/38e752f8-oil-blocks-report-english-v1.2.pdf>

³⁸ À savoir Allianz, AXA, Axis Capital, Chubb, Generali, MAPFRE, Talanx Insurance Group y compris HDI et HDI Global, Zurich.

³⁹ [Hannover Re: the somewhat different reinsurer \(hannover-re.com\)](https://www.hannover-re.com), consulté en août 2023.

⁴⁰ Ibidem, p. 7.

compagnies de réassurance européennes (Munich Re, Swiss Re, Hannover Re, SCOR et Lloyd's of London) se partageaient plus de 47 % des parts de marché mondiales en termes de primes brutes souscrites. Sur le marché de la réassurance de dommages, les 10 premiers réassureurs représentaient 64 % des primes brutes souscrites à travers le monde, qui se chiffraient à 199 milliards d'euros en 2021⁴¹.

Début décembre 2022, Greenpeace Afrique a obtenu des engagements clairs en matière de prospection et d'extraction pétrolières en RDC de la part de la troisième compagnie mondiale de réassurance, **Hannover Re** : « *Nous avons vérifié auprès du Chef du département Assurance facultative et sommes en mesure de confirmer que notre entreprise ne couvrira pas les blocs pétroliers et gaziers mentionnés situés en RDC, en raison des attentes en termes de ESG et des exclusions dans ce domaine.* »

Si la plus grande compagnie de réassurance mondiale, **Munich Re**, a refusé fin 2022 de faire une déclaration directe concernant son éventuelle implication dans le pétrole de la RDC, les lignes directrices de l'entreprise en matière de placement/de souscription dans le pétrole et le gaz datant d'octobre 2022⁴² précisent que : « *à compter du 1^{er} avril 2023, Munich Re ne réalisera plus aucun placement ni ne fournira d'assurance pour les contrats/projets couvrant exclusivement la planification, le financement, la construction ou l'exploitation de nouveaux champs de pétrole et de gaz, attendu qu'au 31 décembre 2022, aucune production antérieure n'a eu lieu.* » Les lignes directrices précisent en outre que : « *Ces dispositions s'appliquent aux placements directs non liquides, à notre activité d'assurance/réassurance primaire, facultative et directe. Il en va de même lorsque ces risques sont contenus ou regroupés dans une même couverture avec d'autres risques (par ex. des champs de pétrole et de gaz existants), lorsque la couverture est essentiellement conçue pour protéger un ou plusieurs de ces nouveaux risques.* »

Évitant également toute déclaration publique sur la prospection de pétrole⁴³ en RDC, la deuxième compagnie de réassurance mondiale, **Swiss Re**, a renvoyé Greenpeace Afrique vers sa [politique en matière de pétrole et de gaz](#), laquelle déclare que :

41 Ibidem. p. 9

42 <https://www.munichre.com/en/company/media-relations/statements/2022/new-oil-and-gas-investment-underwriting-guidelines.html>

43 Que ce soit dans le cadre de correspondances écrites ou d'un appel téléphonique avec un représentant de Swiss Re en février 2023.

« *Nous ne réaliserons plus ni **assurance/réassurance** ni placements directs dans les nouveaux projets de champs de pétrole et de gaz qui recevront le feu vert (sous la forme d'une décisions finale d'investissement) de la part de leurs sociétés mères après 2022. Des exceptions seront consenties pour les projets des entreprises alignées sur Net-Zero à horizon 2050, comme défini par l'initiative Science-Based Targets (SBTi) ou par une évaluation comparable d'un organisme tiers.* » Cela concernerait donc l'ensemble de la prospection pétrolière en RDC, à moins qu'une compagnie respectant les objectifs de zéro émission nette d'ici à 2050 ne dépose une offre pour un ou plusieurs blocs pétroliers en RDC. Greenpeace Afrique considère qu'AUCUNE compagnie prête à entamer la production de pétrole en zone vierge puisse respecter les objectifs de zéro émission nette d'ici à 2050, et Swiss Re est exhortée à respecter un niveau d'engagement similaire.

Enfin, **SCOR**, la plus grande compagnie de réassurance française, figurant parmi les six principales compagnies de réassurance non-vie au monde, s'est engagée au cours de son Assemblée générale annuelle en 2022 à ne fournir « aucune couverture pour les nouveaux projets de champs pétroliers à compter de 2023 dans le domaine de l'Assurance de spécialité⁴⁴. » Toutefois, une faille similaire à celle utilisée par Swiss Re et expliquée ci-dessus permet d'accorder certaines exceptions : « *aux entreprises alignées sur Net-Zero à horizon 2050, comme défini par l'initiative Science-Based Targets (SBTi) ou par une évaluation comparable d'un organisme tiers.* »

Dans la limite des engagements ci-dessus, et en partant du principe que ni Munich Re, ni Swiss Re, ni Hannover Re ni SCOR ne fourniront d'assurance ou de réassurance à la prospection pétrolière en RDC, tant au niveau de l'entreprise que des projets individuels, **les compagnies de réassurance qui, selon les estimations, ont totalisé plus de 40 % des primes brutes non-vie souscrites dans le monde en 2021⁴⁵, ont retiré leur capacité de réassurance.** Cela a des répercussions directes sur le coût de la réassurance pour les entreprises (telles que Perenco) qui souhaitent soumettre une offre pour l'achat des droits de prospection dans ces blocs pétroliers hautement problématiques.

44 <https://www.scor.com/en/press-release/scors-combined-general-meeting-may-18-2022>

45 Calculs internes, sur la base des informations figurant dans la présentation de Hannover Re d'août 2023 : [Hannover Re: the somewhat different reinsurer \(hannover-re.com\)](#)

Revendications :

Greenpeace Afrique, Reclaim Finance et Urgewald, conjointement avec la campagne Insure Our Future, appellent toutes les compagnies d'assurance et de réassurance qui ne l'ont pas encore fait (ou qui ne possèdent pas de politiques les empêchant de fournir des garanties et des services de réassurance aux compagnies qui participent à l'appel d'offres pour la prospection et l'exploitation pétrolières en RDC, tant au niveau de l'entreprise que des projets individuels) à annoncer publiquement qu'elles ne faciliteront en aucune façon la prospection et l'exploitation de pétrole dans les zones vierges de RDC. Plus particulièrement, ces organisations exhortent AIG, Allianz, AXA, Berkshire Hathaway, Chubb, Fairfax Financial, Liberty Mutual, MAPFRE, Travelers et le marché des assurances britanniques Lloyd's of London à s'engager publiquement à ne fournir aucune forme d'assurance ou de réassurance facultative pour la prospection et l'exploitation pétrolières prévues en RDC.

Conjointement avec ses partenaires de la campagne Insure Our Future, Greenpeace Afrique demande à toutes les compagnies d'assurance et de réassurance qui travaillent en RDC et dans le reste de l'Afrique, et qui fournissent des garanties ou des produits de réassurance au secteur pétrolier et gazier de :

1. Cesser immédiatement d'assurer les nouveaux projets et les projets de développement liés au charbon, au pétrole et au gaz⁴⁶.
2. Cesser immédiatement d'assurer tout nouveau client du secteur des combustibles fossiles qui n'est pas aligné sur une trajectoire crédible compatible avec +1,5 °C, et arrêter de proposer des services d'assurance qui soutiennent le développement de la production de charbon, de pétrole et de gaz à leurs clients existants. Dans les deux ans à venir, il va se révéler indispensable de supprimer progressivement tous les services d'assurance pour les compagnies de combustibles fossiles déjà clientes qui ne seront pas alignées sur une telle trajectoire.
3. Céder immédiatement tous les actifs, y compris les actifs gérés par des tierces parties, des compagnies de charbon, de pétrole et de gaz qui ne sont pas alignées sur une trajectoire crédible compatible avec +1,5 °C.
4. Mettre en place immédiatement, et adopter sous la forme de politique interne, des mécanismes solides d'obligation de vigilance et de vérification afin de garantir que les clients respectent et observent les droits humains dans leur intégralité, et notamment la condition que ces clients obtiennent et documentent le consentement préalable, libre et éclairé (CLIP) des peuples autochtones concernés, comme indiqué dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Ces politiques doivent être appliquées par les compagnies d'assurance et de réassurance à l'échelon des groupes. Les compagnies de réassurance doivent appliquer ces politiques aux réassurances directes, facultatives et aux traités.

⁴⁶ Sont considérés comme des nouveaux projets ou des projets de développement du charbon, du pétrole et du gaz les nouveaux projets d'extraction, centrales électriques, équipements de transport et autres infrastructures (telles que les terminaux de GNL) liés au charbon, au pétrole et au gaz qui conduisent à une augmentation de l'extraction. Cela comprend notamment, sans toutefois s'y limiter, tous les projets pétroliers et gaziers qui n'avaient pas encore reçu de décision finale d'investissement à la fin 2021. Toute compagnie qui met en œuvre de nouveaux projets d'élargissement dans le charbon, le pétrole ou le gaz n'est pas alignée avec l'objectif de +1,5 °C. La politique en matière de CLIP devrait entraîner la fin de tout service d'assurance pour les clients qui ne sont pas en mesure d'apporter la preuve que le CLIP a été obtenu pour tous les projets situés sur des terres et territoires autochtones couverts par la police d'assurance.

